

DEPARTEMENT  
**NORD**  
CANTON  
**MARLY**  
COMMUNE  
**HERGNIES**  
Pm n° 106/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

*Liberté-Egalité-Fraternité*

**ARRETE DU MAIRE**

**ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION**

Le Maire de la Commune d'HERGNIES

Vu le Code de la Route et l'Article L 2213-1 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par la Société NOREADE, Centre de Pecquencourt sud 37 rue d'Estiennes d'Orves TSA 72502 59146 Pecquencourt.

Considérant qu'il convient de règlementer la circulation au 15 rue Jean Jaurès à Hergnies à l'occasion de travaux de surface du 21 septembre 2023 au 21 novembre 2023.

**ARRETE**

**Article 1** : les restrictions comprendront :

- chaussée rétrécie
- vitesse limitée à 30 km/h au droit des travaux
- stationnement et dépassement interdit au droit du chantier
- circulation alternée par feux tricolores.

**Article 2** : La Société NOREADE sera tenue de mettre en place la signalisation diurne et nocturne appropriée à l'état du chantier.

**Article 3** : le présent arrêté devra être affiché de manière visible par le demandeur.

**Article 4** : Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Lecelles et Monsieur le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie le quatorze septembre deux mille vingt-trois.

Le Maire  
Jacques SCHNEIDER